

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 23/03/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

OBJET : REALISATION D'UN PRET LONG TERME ET D'UN PRET RELAIS SUR SUBVENTION ET FCTVA POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE ET MISE EN PLACE D'UNE CITERNE SOUPLE A L'ECOLE – BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2023, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant total de 81 000 Euros et un prêt relais de 183 000 euros pour financer les investissements 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE d'autoriser Monsieur Pierre-Yves VADOT, Maire de Valbelle, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 81 000 EUR (Quatre-Vingt-Un Euro)
- Date de déblocage des fonds : 20 avril 2023
- Durée Totale : 20 ans
- Mode d'amortissement : Echéances Constante avec différé d'amortissement du capital de 2 ans
- Fréquence : Annuelle
- Taux Fixe : **3.78%**
- Base de calcul : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 183 000 EUR (Cent Quatre-Vingt-Trois Mille Euro)
- Date de déblocage des fonds : 20 avril 2023
- Durée Totale : 2 ans
- Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : **3.40%**
- Base de calcul : Base exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Pierre-Yves VADOT, Maire de Valbelle, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 04 avril 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS